

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

2018- 61 APPROBATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES EN SAS

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 novembre le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 31 octobre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Départ en cours de séance :

Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 9 Novembre 2018

2018-61 APPROBATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES EN SAS

Vu les statuts de la SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES et notamment son article 35,

La SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES a été créée en juin 2016 par le SYDELA avec pour objectif de mener à bien la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien CET des Six Pièces à Machecoul Saint Même.

L'actionnariat de cette société publique locale est constitué à 51% par le SYDELA, à 24% par la Communauté de communes Sud Retz Atlantique, à 12% par la Communauté de communes de Grand-lieu, à 12% par la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et à 1% par le Syndicat Mixte du CET des Six pièces.

Le SYDELA a créé le 30 mai 2018, une société d'économie mixte dédiée aux projets de production d'énergies renouvelables. Cette structure, dénommée SYDELA ENERGIE 44 est un outil juridique et administratif du SYDELA pour gérer et mener à bien les projets tels que la centrale des Six pièces.

Les ressources internes du SYDELA dédiées à la gestion de la SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES sont progressivement transférées à la SEM SYDELA ENERGIE 44.

Afin de pérenniser la gestion administrative, financière et juridique de la SPL SYDELA ENERGIE SIX PIECES, il est proposé que le SYDELA cède ses parts à la SEM SYDELA ENERGIE 44 afin que cette dernière puisse centraliser et assurer ces missions.

Cela implique un changement de l'actionnariat et de la forme juridique de la SPL en SAS (Société par actions simplifiée) et donc une modification statutaire.

Le projet de statuts modifiés sous la forme SAS est annexé à la présente délibération.

Le Comité décide, à l'unanimité, de valider l'opération envisagée, à savoir la transformation de la SPL en SAS, impliquant la modification statutaire annexée.

Le Président,
Bernard CLOUET

